

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET COURRIEL

Le 10 septembre 2020

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec),  
H4Z 1A2

**Objet : R-4110-2019 HQ – Demande d'approbation du Plan  
d'approvisionnement 2020-2029 /  
DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS INTÉRIMAIRES DU ROÉÉ  
N/D : 1001-127**

---

Chère consœur,

Conformément à la décision [D-2020-115](#) de la Régie, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) dépose en pièce jointe à la présente lettre sa demande de paiement de frais intérimaires pour les travaux effectués à ce jour dans le dossier en rubrique.

Le ROÉÉ estime que sa demande reflète le travail nécessaire et utile dans les circonstances et considérant la complexité du présent dossier. À cet égard, le ROÉÉ s'appuie notamment sur les éléments suivants :

- l'ajout nécessaire d'un analyste externe supplémentaire pour contribuer à l'utilité de l'intervention du ROÉÉ, particulièrement en ce qui concerne les mesures d'efficacité énergétique et les enjeux entourant la filiale Hilo;
- l'analyse réalisée par le ROÉÉ quant aux impacts de la pandémie sur la prévision des besoins en énergie et en puissance et sur les approvisionnements qui y sont associés;
- l'étude et l'analyse des compléments de preuve déposés par Hydro-Québec;
- un cheminement procédural qui a engendré du travail additionnel des avocats et analystes, dont les contestations par Hydro-Québec des DDI, les DDR et leurs contestations, le débat sur la confidentialité de certaines pièces d'Hydro-Québec et les commentaires en réaction à la demande de report d'audience d'Hydro-Québec;

- en plus de ces étapes demandant l'attention des procureurs, le travail juridique important requis pour l'étude du traitement et du statut réglementaire de la filiale Hilo; et
- la réorganisation du travail et de la collaboration à distance des membres de l'équipe du ROEÉ en raison de la période de confinement inhérente à la pandémie de COVID-19.

Dans un souci d'efficience et afin de s'assurer de la complémentarité de nos interventions respectives, le ROEÉ a aussi tenu une séance de travail par visio-conférence avec les représentants du RNCREQ.

Ainsi, le ROEÉ estime, à ce stade-ci, avoir participé utilement au dossier et juge que son intervention est ciblée. Par ailleurs, nous faisons respectueusement valoir que les frais intérimaires demandés sont raisonnables et nécessaires.

Les frais intérimaires inclus dans la présente demande ne reflètent pas l'entièreté du travail réellement effectué à ce jour, mais ont été modulés pour le moment. C'est pourquoi, en fonction de l'évolution subséquente du dossier, le ROEÉ réserve ses droits à l'égard de sa demande de frais finale.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués,

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin S. Gertler*

par : Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz

cc: (courriel seulement)  
Me Joëlle Cardinal, Hydro-Québec  
Me Simon Turmel, Hydro-Québec  
Bertrand Schepper, analyste  
Bernard Saulnier, analyste  
Jean-Pierre Finet, analyste  
Laurence Leduc-Primeau, coordination ROEÉ